

Comment débiter dans l'école ?

Vers la labellisation E3D (école en démarche de développement durable)

- ▶ En organisant des élections en cycle 3 en veillant à l'égalité fille-garçon ;
- ▶ En s'interrogeant sur les manières d'agir au sein de l'école ;
- ▶ En se mobilisant pour apprendre à vivre de façon plus durable et en adoptant des éco-gestes au quotidien ;
- ▶ En créant un comité de pilotage au sein de l'école composé des éco-délégué-e-s, d'un ou deux enseignants de l'école, d'un élu, du personnel de la mairie, de parents d'élèves ;
- ▶ En inscrivant les actions dans la durée ;
- ▶ En faisant reconnaître l'engagement de l'école grâce à la labellisation E3D.

Les éco-délégué-e-s, pivot du développement durable dans les écoles

L'EDD repose sur la complémentarité des apprentissages et la mise en oeuvre de projets concrets au sein de l'école pour agir dans le cadre des objectifs de développement durable.

L'élection des éco-délégué-e-s est proposée aux élèves de CM1 et CM2.

En tant que futurs citoyens, les éco-délégué-e-s deviennent des relais essentiels du développement durable.



© Photo - Incandescence / Patrick Forget



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission Éducation au
Développement Durable

LES ÉCO-DÉLÉGUÉ·E·S À L'ÉCOLE



Vous renseigner pour :




- La Vienne (86) : marie.paque@ac-poitiers.fr
- La Charente (16) : jean-christophe.hortolan@ac-poitiers.fr
- Les Deux-Sèvres (79) : beatrice.jozeau@ac-poitiers.fr
- La Charente-Maritime (17) : julie.lamy@ac-poitiers.fr
- L'académie : edd@ac-poitiers.fr

Comment contribuer à la préservation de la planète et à l'évolution durable de l'humanité ?

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) proposés par l'Organisation des Nations Unies permettent de réfléchir aux actions à mettre en place pour préserver la planète à l'échelle mondiale et à celle de l'école d'ici 2030.

L'objectif fondamental de l'éducation au développement durable (EDD) : fournir une boussole aux élèves, qui leur permette d'acquérir des savoirs et des compétences, d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels, ainsi que de fonder leurs engagements citoyens pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement.

Les missions éco-délégué·e·s :

- A.  SENSIBILISER leurs camarades de classe et ceux des autres classes en les informant des projets auxquels ils peuvent s'associer.
- B.  SUSCITER des idées, INTERROGER les élèves sur les actions à mettre en place en lien avec l'école, le quartier ou la commune selon les 17 objectifs de développement durable, les faire vivre et en effectuer un bilan régulier.
- C.  PARTICIPER aux instances (comités de pilotage, groupes de travail réguliers, conseils d'école, rencontres avec des éco-délégués de collège, etc.), aux réunions avec l'aide des enseignants, des élus, des personnels de mairie (cantinier, jardinier, etc.), des parents d'élèves.

Que peuvent faire les éco-délégué·e·s ?

- Présenter leurs missions dans chacune des classes de l'école sous forme d'un bref exposé (diaporama proposé ci-dessous).
- Demander à chaque classe de lister les activités ou actions déjà mises en place au regard des 17 objectifs de développement durable pour effectuer un premier état des lieux.
- Recueillir et organiser les idées des élèves sur ce qui pourrait être réalisé ou entrepris pour améliorer la vie et l'action de l'école en lien avec le développement durable.
- Informer l'ensemble des classes des décisions prises lors des différentes instances.

Voici quelques exemples d'actions - aussi simples qu'ambitieuses - mises en place dans plusieurs classes de l'académie de Poitiers.

Lien : le diaporama ODD illustré / mode d'emploi

